

Règlement d'Internat version 3

La vie à l'internat implique le respect de l'autre et de règles précises qui permettent à chaque élève de s'épanouir, de réussir sa scolarité.

Horaires

Lever et toilette	6h30 – 7h00
Départ des internes Des Pierres Bleues	6h45 ou 7h00
Petit déjeuner	7h15 – 7h45
Fermeture internat	7h00 – 19h45
Etude dans les lycées respectifs	18h00 – 18h45
Dîner	19h-19h40
Ouverture internat	19h45 – 07h00
Détentes/activités	19h45 – 21h15/22h15
Extinction des feux	22h00/22h30

Les garçons des lycées Emile James et Jacques de Thezac sont accueillis de 19h45 à 7h à l'hébergement les Pierres Bleues - 39 Rue Brizeux – Etel

Les filles des lycées Emile James et Jacques de Thezac sont accueillis à l'internat mutualisé du lycée Emile James.

L'internat est ouvert du dimanche soir 20h au vendredi 7h00.

L'accueil du dimanche soir se fait entre 20h et 21h. Le repas du dimanche soir n'est pas assuré. Les filles sont attendues à l'internat mutualisé localisé au lycée Emile James et les garçons à l'internat de « rêves de mer ».

Réveil : Le réveil se fait à 6h30 : le surveillant passe dans les chambres, allume les lumières et vérifie que tous les élèves sont réveillés et levés. Le dortoir est fermé à 7h00

Horaires des douches : les douches sont autorisées le matin de 6h30 à 6h50, le soir de 19h45 à 21h15 ou 22h15 pour les élèves inscrits aux activités.

Déplacements des lycéens aux structures de restauration et d'hébergement :

Les lycéens de Jacques de Thézac sont accompagnés pour se rendre au self à 19h.

Tous les élèves sont accompagnés pour se rendre aux Pierres Bleues et aux activités sur le temps de l'internat.

Petit déjeuner : Le self est ouvert à partir de 7h15 et les élèves sont tenus ou doivent avoir quitté le self à 7h45. Les élèves du lycée Jacques de Thézac sont autorisés à rejoindre le lycée seuls après le petit-déjeuner.

Dîner : Le dîner est servi à partir de 19h00. Les élèves doivent avoir quitté le self à 19h40

Etudes : 18h00 – 18h45 Dans un souci de réussite et de travail pour tous, les élèves sont tenus d'aller en études surveillées et encadrées. Ce temps est consacré aux devoirs et à l'apprentissage des leçons. Les études auront lieu dans les lycées respectifs des élèves.

Pause en extérieur accompagnée par un surveillant (Aux Pierres Bleues pour les garçons et à l'internat mutualisé au lycée Emile James pour les filles) :

Les lundis à 21h, mercredi à 21h et dimanche à 21h45. Les mardis à 21h40 et jeudi à 21h40.

Extinction des lumières : Le mardi soir et le jeudi soir les activités se terminent à 22 h 15 sauf cas exceptionnel et autorisation du surveillant. Les lumières sont éteintes à 22 h 30. Le lundi soir et le mercredi soir les activités s'interrompent à 21 h45 et les lumières sont éteintes à 22h.

Les sorties à l'internat :

Les internes doivent être impérativement présents dans leurs lycées respectifs à partir de 18 h00.

Les élèves ne sont pas autorisés à sortir seuls de l'enceinte de l'établissement de 18h00 à 8h00 le lendemain (sauf le retour au lycée Jacques de Thézac après le petit-déjeuner)

Les élèves internes peuvent être autorisés à dormir chez leurs parents le mercredi soir, sous réserve d'autorisation.

La stricte observation des horaires (lever, études, pauses, couché, sorties et retours au lycée) est impérative par respect pour le travail des assistants d'éducation, des agents et des cuisiniers et par respect pour les conditions de travail et de sommeil de tous les élèves.

Détente : en dehors du temps de travail obligatoire et de celui des repas, les élèves ont la possibilité de participer aux activités proposées par les assistants d'éducation (football, cinéma, soirées jeux...). La musique est autorisée en chambre avec un niveau sonore acceptable, elle ne doit pas être entendue du couloir. Il est interdit d'aller dans les autres chambres sans accord préalable des assistants d'éducation.

Toute sortie des espaces dédiés à l'internat est obligatoirement encadrée.

Utilisation des téléphones portables et des écrans

- L'usage des téléphones portables et des écrans est possible dans les locaux de l'internat à condition de ne pas être une source de dérangement ou de nuisance pour l'entourage entre 19h45 et l'horaire de l'extinction des lumières.

- Tous les téléphones et écrans sont impérativement éteints et rangés dans un lieu dédié au moment de l'extinction des lumières.

Respect

- Les élèves sont tenus de se déplacer habillés dans les parties communes de l'internat (au minimum short et tee shirt).

- Les internes filles ont l'autorisation de se rendre dans la salle d'activités de l'internat des Pierres Bleues à partir de 19h45 et ce, jusqu'au retour encadré dans leur internat.

- Il est interdit aux filles de se rendre dans les chambres des garçons et inversement.
- Il est interdit de circuler dans les espaces communs après le coucher.

Délégués internat : les élèves garçons et filles élisent deux délégués internes et leurs suppléants en début d'année scolaire, délégués qui les représenteront auprès des CPE et des chefs d'établissement.

Responsabilité des élèves :

Chaque interne se voit attribuer une chambre à son arrivée et devient responsable de l'équipement collectif qui lui est confié (meuble, locaux...)

Aucun changement de chambre n'est possible sans l'accord des CPE. Toute dégradation entraînera réparations financières et administratives (punitions/sanctions).

Le mobilier des chambres ne doit pas être déplacé : sa disposition a été étudiée pour favoriser l'entretien des locaux et la sécurité des élèves.

Les élèves doivent veiller à la propreté de la chambre et faciliter le travail des agents de service en débarrassant le sol et les lavabos de tout objet personnel, en faisant leur lit chaque matin, en rangeant leur linge et leurs affaires de cours dans les valises, en utilisant les poubelles (tri sélectif) mises à disposition et en passant un coup de balais quotidiennement.

Avant de quitter l'internat, les élèves rangent leur chambre : affaires rangées dans les valises fermées à clef, lits faits, volets ouverts. Le vendredi, les élèves doivent récupérer l'intégralité de leurs affaires. Ou. Le vendredi, les élèves sont tenus de récupérer la totalité de leurs effets personnels.

Chacun s'engage à respecter ses camarades.

Hygiène :

Les élèves changent obligatoirement leurs draps, housses de couettes et taies d'oreiller tous les 08 jours.

La propreté corporelle et vestimentaire est indispensable.

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées et de drogues sont interdites et entraînent une **exclusion immédiate** de l'élève de l'internat et le renvoi dans sa famille, à charge pour celle-ci de **régler les frais de transport : taxi, ambulance...** Une sanction disciplinaire peut être prononcée pour ces faits.

Ces dispositions sont valables également pour tout élève revenant au lycée en état d'alcoolisation ou dans un état de conscience altérée.

Pour s'assurer du respect de cette règle, la vie scolaire peut être amenée à effectuer des inspections complètes de chambre en présence de l'élève avec ouverture des armoires et des sacs.

Il est formellement interdit de consommer ses repas ou des denrées périssables dans l'internat.

L'usage du tabac et de la cigarette électronique sont également strictement interdits.

Sécurité :

L'agencement des chambres doit être respecté.

Les consignes incendie sont affichées dans chaque dortoir, elles doivent être strictement respectées en cas d'alarme. Durant l'année, des exercices d'évacuation et de confinement sont organisés, il est obligatoire d'y participer et les élèves doivent suivre les consignes de l'assistant d'éducation.

Tout élève surpris à dégrader ou utiliser une partie du système d'alarme incendie sera exclu de l'internat.

Pour des raisons de sécurité, l'usage des appareils électriques (appareil chauffant, rallonge électrique, ampli, enceinte, console de jeux...) est interdit dans les chambres. Il est strictement interdit de posséder des objets du type cutter, lames, couteaux... à l'internat. Ces objets doivent rester dans la caisse à outils à l'atelier.

Il est fortement conseillé aux internes de n'apporter ni objets de valeur ni somme d'argent trop importante, de veiller à leurs affaires, de poser obligatoirement un cadenas sur leurs valises. L'établissement n'est pas responsable des vols éventuels et la négligence des victimes est souvent à l'origine des vols.

Manquement et discipline :

La vie en collectivité impose à chacun le respect total de l'autre et des règles de fonctionnement de l'internat. Tout comportement ou attitude répréhensible, désordre, manquement, refus de suivre les consignes de l'assistant d'éducation, du CPE ou tout autre personnel du lycée ou des Pierres Bleues, expose l'élève interne à des punitions ou des sanctions selon la gravité des faits reprochés.

Ces règles répondent à la nécessité de faire prendre conscience aux élèves de leur propre responsabilité vis-à-vis de la communauté, des camarades, du personnel et vis-à-vis des biens matériels dont ils ont l'usage temporaire.

Infirmierie : L'infirmierie est ouverte à partir de 7h45 jusqu'à 17h45 en journée. A partir de 21 h00, une permanence est assurée. Tout élève suivant un traitement apportera à l'infirmierie son ordonnance ou la photocopie ainsi que les médicaments.

En cas d'absence de l'infirmière, les assistants d'éducation se dirigent vers la personne de service.

En cas de maladie de l'élève, la famille sera contactée et sera tenue de venir chercher son enfant. Aucun malade ne peut quitter l'internat seul.

L'inscription d'un élève à l'internat du Lycée Emile James et du lycée Jacques de Thézac vaut adhésion au présent règlement et engagement à le respecter.

Le règlement intérieur du Lycée Emile James et du lycée Jacques de Thézac s'applique à l'internat, il est complété par le présent règlement.

Mr Le proviseur

Mme La directrice

.....

Je soussigné

Nom **Prénom** **Classe**

M'engage après avoir lu et compris le règlement de l'internat à le respecter.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date

Règlement de l'étude de 18h00 à 18h45.

Ce temps doit être consacrée aux devoirs et à l'apprentissage des leçons.

Le respect de ses camarades est obligatoire pendant ce temps de travail et chacun s'engage à ne pas perturber les autres par des bavardages, des déplacements, des bruits...

Si ces règles de bases ne sont pas respectées, l'élève perturbateur sera convoqué par les CPE, et des mesures seront mises en place.

Je soussigné

Nom **Prénom** **Classe**

M'engage après avoir lu et compris le règlement de l'internat à le respecter.

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Date :

